



## Mandat de gestion - Résiliation

Par **sangohanrom**, le **14/07/2014** à **22:35**

Bonjour

Voilà j'ai un appartement que je souhaitais vendre ou louer depuis longtemps, j'ai donc signé un mandat de gestion pour de la location chez un grand de l'immobilier pour ne pas le citer, il y a de ça 1.5mois

Depuis 1 mois on nous a dit que quelqu'un devait arriver mais nous n'avons pas vu le dossier du candidat susceptible de venir et rien signer d'autre que le mandat de gestion.

Aujourd'hui une personne souhaite acheter l'appartement sans passer par une agence. A la limite ça m'arrange grandement car ma compagne et moi même souhaitons faire construire.

Ma question : Puis je le vendre sans rien devoir à l'agence ou au sois disant locataire ?  
Par avance merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **15/07/2014** à **08:13**

Bonjour,

Il faut avant tout relire le mandat de gestion que vous avez signé, car lui seul fait loi entre vous et l'agence.

Par **sangohanrom**, le **15/07/2014** à **13:10**

Bonjour

Certes mais c'est un langage compliqué.

Par **janus2fr**, le **15/07/2014** à **13:21**

Personne ici, sans avoir connaissance des termes du mandat, peut vous répondre sans risquer de dire des bêtises...